

LA DÉMOCRATIE EN DANGER : MENACES ET ATTAQUES CONTRE LA LIBERTÉ DES MÉDIAS EN EUROPE



Rapport annuel
des organisations partenaires
de la Plateforme du Conseil de l'Europe
pour renforcer la protection du journalisme
et la sécurité des journalistes

2019

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

LA DÉMOCRATIE EN DANGER : MENACES ET ATTAQUES CONTRE LA LIBERTÉ DES MÉDIAS EN EUROPE

Rapport annuel
des organisations partenaires
de la Plateforme du Conseil de l'Europe
pour renforcer la protection du journalisme
et la sécurité des journalistes

Édition anglaise :

*Democracy at Risk:
Threats and attacks against
Media Freedom in Europe*

*Les vues exprimées dans cet ouvrage
sont de la responsabilité des auteurs
et ne reflètent pas nécessairement la
ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

Toute demande de reproduction
ou de traduction de tout ou
d'une partie de ce document doit
être adressée à la Direction de la
communication (F-67075 Strasbourg
ou publishing@coe.int). Toute autre
correspondance relative à ce document
doit être adressée au Secréariat de
la Plateforme pour la protection du
journalisme (mediafreedom@coe.int).

Couverture et mise en page :
Service de la production
des documents et des publications
(SPDP), Conseil de l'Europe

Photos: © Shutterstock

Cette publication n'a pas
fait l'objet d'une relecture
typographique et grammaticale
de l'Unité éditoriale du SPDP

© Conseil de l'Europe, février 2019
Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe

Table des matières

ORGANISATIONS PARTENAIRES DE LA PLATEFORME POUR RENFORCER LA PROTECTION DU JOURNALISME ET LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES	4
INTRODUCTION	5
PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFENSIVE CONTRE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE DANS L'ESPACE DU CONSEIL DE L'EUROPE	7
LES ÉTATS MEMBRES RÉPONDENT-ILS AUX ALERTES DE MANIÈRE ADÉQUATE AUX TERMES DE L'ACCORD DU CONSEIL DE L'EUROPE AVEC LES ORGANISATIONS PARTENAIRES ?	14
SUJETS SÉLECTIONNÉS	16
Impunité	16
Turquie	20
Les assassinats de journalistes mettent en lumière les menaces croissantes à l'État de droit dans l'UE	23
Italie	24
Fédération de Russie	25
Hongrie	27
Journalistes freelance	29
Le service public attaqué partout en Europe	30
VENTILATION STATISTIQUE	33

Organisations partenaires de la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes



FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES JOURNALISTES

<http://europeanjournalists.org>



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES

<http://www.ifj.org>



ASSOCIATION DES JOURNALISTES EUROPÉENS

<http://www.aej.org>



ARTICLE 19

<http://www.article19.org>



REPORTERS SANS FRONTIÈRES

<https://rsf.org>



COMITÉ POUR LA PROTECTION DES JOURNALISTES

<https://cpj.org>



INDEX ON CENSORSHIP

<https://www.indexoncensorship.org>



INTERNATIONAL PRESS INSTITUTE

<http://www.freemedia.at>



INTERNATIONAL NEWS SAFETY INSTITUTE

<http://newssafety.org>



THE RORY PECK TRUST

<https://rorypecktrust.org>



L'UNION EUROPÉENNE DE RADIO-TÉLÉVISION

<https://www.ebu.ch>



PEN INTERNATIONAL

<http://www.pen-international.org>

Introduction

La liberté de la presse en Europe est désormais plus fragile que jamais depuis la fin de la guerre froide. Les journalistes sont de plus en plus confrontés à l'obstruction, à l'hostilité et à la violence lorsqu'ils enquêtent et réfèrent dans l'intérêt public. Des actions urgentes, appuyées par une volonté politique déterminée et assumée de la part des États membres du Conseil de l'Europe, sont désormais nécessaires pour améliorer l'état désastreux de la liberté des médias et pour accorder une protection fiable aux journalistes en droit et dans la pratique.

■ Le Rapport annuel 2019 des organisations partenaires de la [Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes](#) fournit une image claire de la dégradation de l'environnement médiatique en Europe et de ses causes¹.

■ Les 12 partenaires, dont des organisations de journalistes et des médias ainsi que des groupes de défense de la liberté d'expression, ont signalé 140 violations graves à la Plateforme en 2018, commises dans 32 États membres du Conseil de l'Europe. La Plateforme a été créée en avril 2015 pour fournir des informations utiles à la conduite d'un dialogue avec les États membres concernant d'éventuelles mesures correctives ou de protection.

■ Le Rapport annuel brosse un tableau inquiétant. Les auteurs de crimes violents qui sciemment visent des journalistes en raison de leur activité bénéficient régulièrement d'impunité. Les protections juridiques ont été progressivement affaiblies et refusées. L'espace dévolu à la presse pour tenir les autorités gouvernementales et les puissants responsables a été réduit.

1. Le présent rapport constitue un effort conjoint des 12 organisations partenaires de la Plateforme pour sensibiliser le public aux principaux développements liés à la liberté de la presse dans la région du Conseil de l'Europe mis en évidence par les alertes. Les différentes sections ont été rédigées par diverses organisations. Chaque organisation partenaire se réserve le droit de soumettre toute question ou affaire particulière, y compris celles discutées dans le présent texte, à sa propre appréciation.

■ Outre une vue d'ensemble des menaces imminentes à la liberté des médias identifiées en 2018, le rapport annuel fournit l'examen approfondi de problèmes ou de contextes nationaux particuliers, identifiés par des organisations partenaires comme particulièrement saillants au cours de l'année écoulée. Cela concerne notamment la situation en [Turquie](#), qui demeure le plus grand geôlier de journalistes au monde; la [Fédération de Russie](#), où les actions et les politiques de l'État continuent de restreindre sévèrement l'espace de libre expression; l'[Italie](#), l'État qui a enregistré la plus forte augmentation du nombre d'alertes relatives à la liberté des médias signalées en 2018; et la [Hongrie](#), compte tenu de la très forte concentration de médias dans les mains d'oligarques favorables au gouvernement. Le rapport analyse également d'inquiétantes nouvelles tendances, notamment l'impunité consécutive à des meurtres de journalistes commis dans l'Union européenne (UE) et ailleurs; les attaques contre des journalistes freelance; et les efforts visant à saper l'indépendance des médias de service public, y compris dans des pays autrefois considérés comme des « lieux sûrs » pour ces médias.

■ Dans l'esprit de coopération du [Mémoire d'accord](#) de 2015 signé par les organisations partenaires et le Conseil de l'Europe, nous invitons les États membres à prendre d'urgence en compte les conclusions et les recommandations présentées ici. Nous les exhortons à prendre toutes les mesures nécessaires pour créer un environnement favorable à des médias libres et indépendants et pour mettre fin aux nombreux actes de violence, de harcèlement et d'intimidation qui façonnent la réalité quotidienne des journalistes dans certains États membres.

Principales caractéristiques de l'offensive contre la liberté de la presse dans l'espace du Conseil de l'Europe

Ján Kuciak et Jamal Khashoggi ont été tués en 2018 en représailles à leur travail

Le nombre d'atteintes à la sécurité et l'intégrité physique des journalistes est en augmentation.

- ▶ Au moins deux journalistes ont été tués en 2018 en raison de leur activité de journaliste : Ján Kuciak en Slovaquie² et Jamal Khashoggi (après avoir accédé au consulat d'Arabie Saoudite) en Turquie³. La mort de deux autres journalistes, Viktoria Marinova en Bulgarie⁴ et Maksim Borodin en Fédération de Russie⁵, a suscité des interrogations et des préoccupations concernant le sérieux des enquêtes policières ou les circonstances qui ont entraîné le meurtre.
- ▶ Au total, 35 alertes concernant des atteintes à la sécurité et l'intégrité physique de journalistes ont été publiées par la Plateforme en 2018, confirmant une tendance à la hausse du nombre d'attaques. Sur ce nombre, 29 sont classées au « niveau 1 », qui correspond aux violations les plus graves et les plus dommageables de la liberté des médias. Outre les assassinats mentionnés ci-dessus, les alertes répertorient la détonation d'une voiture piégée devant le domicile d'un journaliste⁶; l'agression d'un

-
2. Alerte de la Plateforme : « [Un journaliste slovaque d'investigation tué à son domicile](#) », publiée le 26 février 2018, réponse des 27 février, 12 mars et 1 octobre 2018.
 3. Alerte de la Plateforme : « [Un journaliste saoudien disparaît lors d'une visite au consulat saoudien en Turquie](#) », publiée le 5 octobre 2018.
 4. Alerte de la Plateforme : « [La journaliste bulgare Viktoria Marinova tuée](#) », publiée le 7 octobre 2018, réponse du 25 octobre 2018.
 5. Alerte de la Plateforme : « [Un journaliste russe décède dans des circonstances suspectes](#) », publiée le 24 avril 2018.
 6. Alerte de la Plateforme : « [Un journaliste monténégrin visé par un attentat à la voiture piégée](#) », publiée le 5 avril 2018, réponse du 28 août 2018, résolue le 6 décembre 2018.

journaliste au couteau devant la porte de son appartement⁷; l'incendie criminel du siège d'un site web d'enquête⁸; et l'attaque du siège d'un grand quotidien national à la voiture-bélier⁹.

Le nombre de menaces enregistrées, y compris les menaces de mort, a doublé en 2018.

- Le nombre d'alertes concernant les menaces graves à la vie des journalistes a fortement augmenté, doublant presque chaque année depuis le lancement de la Plateforme en 2015. Notamment, une tendance nette aux violences verbales et à la stigmatisation publique des médias et des journalistes, y compris par des élus et en particulier à l'approche des élections, s'est dessinée en 2018 dans de nombreux États membres. Ces actes, fréquemment propagés dans les médias sociaux, désignent les professionnels des médias comme cibles potentielles, déclenchant parfois l'hostilité, la haine et la violence à leur rencontre¹⁰. Cela est inacceptable et doit être vigoureusement condamné. De manière inquiétante, les alertes de la Plateforme révèlent des cas dans lesquels les autorités ont manqué de diligence dans le traitement des plaintes déposées par des journalistes¹¹. Parmi les violences verbales émanant de dirigeants politiques en 2018 figurent le regret que les journalistes ne constituent pas encore « une espèce éteinte »¹², la publication de listes de journalistes ayant osé critiquer le gouvernement en les qualifiant de « traîtres »¹³ et la menace de réduire les sources de financement public à la presse au motif qu'elle « pollue le débat public... avec de l'argent public »¹⁴.

-
7. Alerte de la Plateforme: « [Le journaliste Enrico Nascimbeni attaqué au couteau à Milan](#) », publiée le 6 août 2018.
 8. Alerte de la Plateforme: « [Incendie criminel contre les locaux d'un site d'information en ligne dans le nord-ouest de l'Ukraine](#) », publiée le 5 mars 2018, réponse du 2 mai 2018.
 9. Alerte de la Plateforme: « [Le plus grand quotidien hollandais De Telegraaf attaqué lors d'un récent incident visant les médias](#) », publiée le 27 juin 2018, réponse du 14 novembre 2018.
 10. Alerte de la Plateforme: « [Journalistes attaqués par des radicaux d'extrême droite](#) », publiée le 30 novembre 2018; alerte de la Plateforme: « [Menaces contre les journalistes slovènes](#) », publiée le 11 juin 2018, réponse du 9 octobre 2018; alerte de la Plateforme: « [Le dirigeant d'extrême droite turc menace 80 journalistes, sondeurs et universitaires](#) », publiée le 27 juin 2018; alerte de la Plateforme: « [Une équipe de BHRT attaquée par un groupe de 15 personnes à Konjic](#) », publiée le 24 août 2018.
 11. Alerte de la Plateforme: « [L'inaction de la police face aux graves menaces sur internet envers une journaliste](#) », publiée le 25 juin 2018.
 12. Alerte de la Plateforme: « [Le président tchèque regrette que les journalistes ne soient pas encore une espèce éteinte](#) », publiée le 7 septembre 2018.
 13. Alerte de la Plateforme: « [Un hebdomadaire serbe qualifie les médias indépendants de «traîtres»](#) », publiée le 19 novembre 2018.
 14. Alerte de la Plateforme: « [Le ministre Di Maio menace de réduire le financement public indirect de la presse](#) », publiée le 18 septembre 2018.

L'impunité – le manque de réponse policière et judiciaire appropriée aux crimes contre les journalistes – a été admise à devenir une « nouvelle normalité ».

- ▶ La Plateforme détaille 17 cas anciens d'impunité consécutive au meurtre de journalistes – une indication troublante de la manière dont les autorités publiques esquivent souvent l'obligation stricte qui leur incombe en vertu de l'article 10 (liberté d'expression) de la [Convention européenne des Droits de l'Homme](#) de conduire des enquêtes diligentes et efficaces et de traduire les responsables en justice. La Plateforme a lancé une [page spéciale](#) sur l'impunité dans les cas de meurtre afin de souligner cette situation déplorable.
- ▶ Trois nouvelles alertes¹⁵ signalées en 2018 concernent l'impunité suivant des crimes graves commis contre des journalistes. Aucune des précédentes alertes relatives à l'impunité après le meurtre de journalistes n'a enregistré de progrès significatif.
- ▶ La Plateforme fournit nombre de preuves d'erreurs, de retards et d'omissions inexpliqués dans les enquêtes judiciaires, qui indiquent un manque de volonté politique des États membres de traduire les auteurs et les instigateurs de ces crimes en justice. Elles révèlent également des défaillances liées aux cadres juridiques inadéquats, au manque d'indépendance ou de moyens des tribunaux, et à la négligence ou à la corruption.

*Fin 2018, la Plateforme a enregistré
130 journalistes en détention dans les États
membres du Conseil de l'Europe.*

Les journalistes continuent d'être détenus ou emprisonnés de manière arbitraire et injuste.

- ▶ Au 31 décembre 2018, la Plateforme avait enregistré 130 cas de journalistes en détention. Ce chiffre comprend 110 journalistes emprisonnés en Turquie, 11 en Azerbaïdjan, cinq en Fédération de Russie et quatre en Ukraine.

15. Alerte de la Plateforme : « [Impunité pour une série de meurtres, enlèvements et disparitions de journalistes serbes et albanais entre 1998-2005](#) », publiée le 10 août 2018 ; alerte de la Plateforme : « [Impunité pour le meurtre de Dusko Jovanovic](#) », publiée le 28 mai 2018 ; alerte de la Plateforme : « [Impunité pour les policiers qui avaient agressé des journalistes](#) », publiée le 19 mars 2018.

- En 2018, plusieurs alertes ont visé l'abus allégué du système de « notification rouge » d'Interpol par certains États membres¹⁶, afin de poursuivre des journalistes établis à l'étranger pour éviter la répression nationale et la menace d'emprisonnement arbitraire.

Les lois répressives érodent sérieusement la liberté des médias.

- Dix nouvelles alertes visant des mesures législatives ou administratives discutables ont été signalées dans huit États membres en 2018¹⁷. Ils incluent la fermeture ou l'interdiction de médias par décret¹⁸; de nouvelles lois permettant le blocage de sites Internet pour des motifs de sécurité nationale en l'absence de contrôle indépendant¹⁹; des règles imposant aux médias financés depuis l'étranger de se déclarer « agents étrangers »²⁰; un projet de loi visant à criminaliser la visualisation de certains contenus en ligne et la publication d'images ou de clips vidéo définis; et des mesures susceptibles de criminaliser l'activité légitime de journalistes qui traitent de sujets liés au terrorisme²¹.

Les États tentent de bloquer les sites Internet et les plateformes de médias sociaux.

- En 2018, la Plateforme a enregistré trois alertes dans deux États membres concernant le contrôle injustifié ou disproportionné des communications en ligne et de l'accès à l'information²². Bien que ce chiffre demeure stable par rapport aux années précédentes²³, les actes mis en évidence par les

-
- Alerte de la Plateforme : « [Journaliste turque Kamil Deirkaya détenu en Roumanie](#) », publiée le 6 décembre 2018, réponse du 20 décembre 2018, résolue le 7 janvier 2019; alerte de la Plateforme : « [Le blogueur israélo-russe Aleksandr Lapshin doit être jugé en Azerbaïdjan](#) », publiée le 7 mars 2017.
 - Ukraine, Turquie, « L'ex-république yougoslave de Macédoine », France, Fédération de Russie, Pologne, Royaume Uni, Lituanie.
 - Alerte de la Plateforme : « [Trois journaux et une chaîne de télévision fermés par décret-loi](#) », publiée le 9 juillet 2018; alerte de la Plateforme : « [Les médias russes interdits d'exercer leurs activités pour trois ans en Ukraine](#) », publiée le 25 mai 2018, réponse du 31 juillet 2018.
 - Alerte de la Plateforme : « [Un projet de loi autorisant le blocage de sites Internet sans contrôle judiciaire](#) », publiée le 6 juillet 2018.
 - Alerte de la Plateforme : « [Le comité de la Douma approuve une loi qualifiant les journalistes en tant qu'agents étrangers](#) », publiée le 4 juillet 2018.
 - Alerte de la Plateforme : « [Les défenseurs de la liberté des médias tirent la sonnette d'alarme au sujet de la loi antiterroriste britannique](#) », publiée le 25 septembre 2018, réponse du 3 décembre 2018.
 - Alerte de la Plateforme : « [Ukraine : un nouveau projet de loi risque d'interférer avec la politique éditoriale des médias du service public](#) », publiée le 7 février 2018, réponse du 6 juin 2018, résolue le 7 juillet 2018; alerte de la Plateforme : « [Russie : le blocage de Telegram entraîne le blocage temporaire de sites d'information](#) », publiée le 29 avril 2018.
 - Deux cas rapportés en 2017; un en 2016 et deux en 2015.

alertes produisent des effets considérables. Les autorités russes, par exemple²⁴, ont restreint l'accès à l'application de messagerie *Telegram* ainsi qu'à un grand nombre de portails d'information, causant une perturbation passagère massive d'Internet. Près de 20 millions d'adresses de protocole Internet, dont au moins six médias, ont été temporairement bloquées. Notamment, aucune alerte précédemment signalée à la Plateforme concernant le blocage arbitraire d'Internet ou des médias sociaux dans divers États membres²⁵ n'a été déclarée « résolue » ou « en progrès » en 2018.

L'indépendance et la pérennité des radiodiffuseurs publics sont de plus en plus compromises.

- Un financement adéquat est nécessaire à l'indépendance et la pérennité des médias de service public (MSP). En 2018, les alertes de la Plateforme confirment une tendance aux réductions budgétaires affectant les MSP dans plusieurs États membres du Conseil de l'Europe, et mettent en évidence une ingérence politique dans l'activité des conseils de surveillance des MSP²⁶. En règle générale, les alertes révèlent une tendance marquée à l'augmentation de la pression politique sur les radiodiffuseurs publics, entravant le maintien de l'indépendance éditoriale par les journalistes et les rédacteurs en chef.

24. Alerte de la Plateforme : « [Russie : le blocage de Telegram entraîne le blocage temporaire de sites d'information](#) », publiée le 29 avril 2018.

25. Alerte de la Plateforme : « [Blocage administratif de sites internet « incitant au terrorisme »](#) », publiée le 7 avril 2015, réponse du 12 mai 2015 ; alerte de la Plateforme : « [Allemagne : un projet de loi sur les réseaux sociaux soulève de sérieuses préoccupations en matière de liberté d'expression](#) », publiée le 28 avril 2017, réponse du 29 août 2017 ; alerte de la Plateforme : « [Le journaliste kurde Berzan Güneş arrêté en raison de ses publications sur les réseaux sociaux](#) », publiée le 15 juin 2018 ; alerte de la Plateforme : « [Un projet de loi autorisant le blocage de sites Internet sans contrôle judiciaire](#) », publiée le 6 juillet 2018 ; alerte de la Plateforme : « [Un site d'information de référence bloqué arbitrairement en Russie](#) », publiée le 2 avril 2018.

26. Alerte de la Plateforme : « [Le gouvernement prévoit de réduire considérablement le financement destiné aux médias du service public](#) », publiée le 19 mars 2018 ; alerte de la Plateforme : « [Un plan gouvernemental vise à réduire fortement le financement de la radiodiffusion de service public](#) », publié le 20 septembre 2017 ; alerte de la Plateforme : « [La Roumanie envisage de supprimer les redevances pour l'audiovisuel public](#) », publiée le 21 octobre 2016 ; alerte de la Plateforme : « [Menace de fermeture pour la Radio-télévision publique](#) », publiée le 18 avril 2018 ; alerte de la Plateforme : « [La Grèce réduit de moitié le nombre de licences nationales de télé-diffusion](#) », publiée le 21 septembre 2016, résolue le 6 décembre 2016 ; alerte de la Plateforme : « [Menaces à l'indépendance de la chaîne lituanienne LRT](#) », publiée le 14 novembre 2018, réponse du 8 janvier 2019.

La capacité des journalistes à protéger les sources est menacée.

- ▶ Les alertes de 2018 indiquent une nette détérioration de la protection des sources journalistiques. Dans plusieurs États membres, les autorités administratives ont déposé des demandes visant à la divulgation d'informations identifiant des sources journalistiques, sans aucune intervention judiciaire²⁷. Des locaux de la presse et des domiciles de journalistes ont fait l'objet de raids²⁸. Les téléphones portables de journalistes d'enquête ont été confisqués par la police²⁹. Le parquet a obtenu l'accès aux journaux d'appels téléphoniques de journalistes par décision judiciaire³⁰.
- ▶ En outre, plusieurs États membres ont adopté des mesures législatives³¹ en vue d'étendre les pouvoirs de surveillance de masse, créant de graves risques pour les droits des journalistes et notamment la protection de la confidentialité des sources. Aucune alerte publiée par la Plateforme concernant de telles initiatives législatives n'a été déclarée « résolue » ou en progrès.

-
27. Alerte de la Plateforme : « [L'autorité de régulation financière exige la révélation de sources journalistiques](#) », publiée le 9 novembre 2019, réponse du 19 novembre 2018 ; alerte de la Plateforme : « [L'autorité de protection des données demande la révélation des sources journalistiques](#) », publiée le 12 novembre 2018, réponse du 19 novembre 2018.
28. Alerte de la Plateforme : « [Descente de police au bureau du site d'information Sendika.org](#) », publiée le 2 juillet 2018 ; alerte de la Plateforme : « [Le domicile du journaliste Salvo Palaoolo perquisitionné par la police](#) », publiée le 19 septembre 2018.
29. Alerte de la Plateforme : « [La police slovaque saisit le portable d'un journaliste d'investigation tchèque](#) », publiée le 16 mai 2018, réponse du 4 juillet 2018 ; alerte de la Plateforme : « [Une journaliste ukrainienne arrêtée et son matériel saisi par la police de Rome](#) », publiée le 23 janvier 2018.
30. Alerte de la Plateforme : « [Un tribunal ukrainien autorise le parquet à accéder aux données téléphoniques d'une journaliste d'investigation](#) », publiée le 5 septembre 2018, réponse du 4 octobre 2018.
31. Alerte de la Plateforme : « [La Pologne légalise la surveillance de masse de ses citoyens](#) », publiée le 25 janvier 2016, réponse du 26 février 2016 ; alerte de la Plateforme : « [Le projet de loi britannique sur la surveillance menace la protection des sources journalistiques](#) », publiée le 16 novembre 2015, réponse du 15 décembre 2015 ; alerte de la Plateforme : « [La France légalise la surveillance massive de ses citoyens](#) », publiée le 6 mai 2015, réponse du 12 mai 2015 ; alerte de la Plateforme : « [Un nouveau projet de loi pourrait étendre les pouvoirs de surveillance des journalistes étrangers](#) », publiée le 8 juillet 2016, réponse du 10 août 2016.

Les lois qui menacent de criminaliser l'activité des journalistes continuent d'exercer un effet dissuasif important.

- Dans plus de la moitié des États membres du Conseil de l'Europe³², la diffamation comporte toujours un risque d'emprisonnement, en contradiction avec la jurisprudence de la [Cour européenne des droits de l'homme](#) (CEDH). Malgré certains progrès, tels que la décision de Malte d'abroger sa loi pénale sur la diffamation, les alertes de 2018 montrent que ce risque demeure réel, les journalistes étant passibles de peines de prison pour diffamation³³ ou insulte au chef de l'État³⁴. Des journalistes ont continué à être poursuivis en justice pour diffamation par des membres du gouvernement³⁵, bien que les fonctionnaires et les personnalités politiques doivent se montrer plus tolérants à l'égard des critiques. À Malte³⁶, plus de 30 poursuites en diffamation introduites avant sa mort contre la journaliste assassinée Daphne Caruana Galizia sont toujours pendantes ; la poursuite persistante de nombreux cas par les plaignants, dont des membres du gouvernement, démontre une profonde injustice structurelle.

32. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe : « [Defamation and Insult Laws in the OSCE Region : a Comparative Study](#) », Vienne : OSCE 2017, p. 7 et s.

33. Alerte de la Plateforme : « [Un journaliste slovaque condamné avec sursis pour diffamation](#) », publiée le 4 avril 2018, réponse des 4 mai et 4 juillet 2018.

34. Alerte de la Plateforme : « [Un tribunal condamne l'ancien caméraman de la TRT Binali Erdoğan à une peine de prison avec sursis pour de prétendues insultes au président](#) », publiée le 27 septembre 2018.

35. Alerte de la Plateforme : « [Le journaliste Roberto Saviano assigné en justice par le ministre de l'Intérieur Matteo Salvini](#) », publiée le 24 juillet 2018.

36. Alerte de la Plateforme : « [Le ministre de l'Économie de Malte tente quatre procès en diffamation et délivre des mandats de saisie contre la blogueuse Daphne Caruana Galizia](#) », publiée le 20 février 2017, réponses des 16 février et 17 novembre 2017.

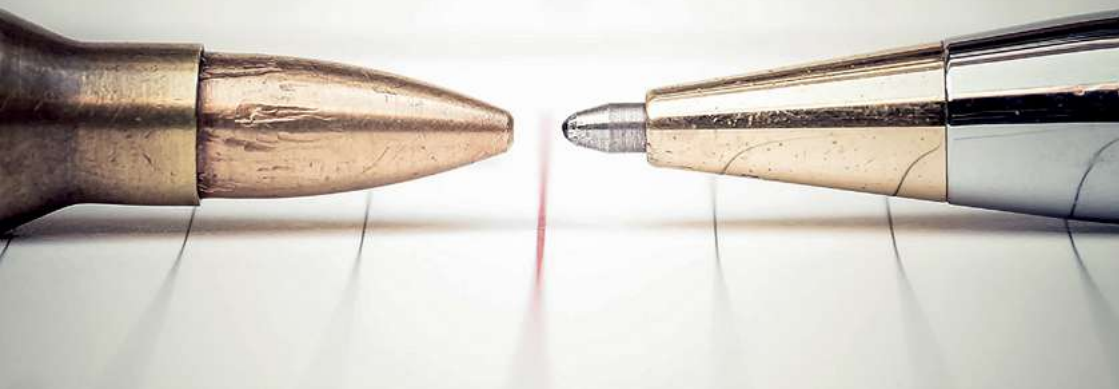
Les États membres répondent-ils aux alertes de manière adéquate aux termes de l'accord du Conseil de l'Europe avec les organisations partenaires ?

En 2018, le taux de réponse des États aux alertes était de 39 %.

Le taux de réponse général des États aux menaces graves et vérifiées à la liberté des médias qui ont été signalées à la Plateforme en 2018 n'est que de 39 %, un niveau beaucoup trop faible. A ce jour, relativement peu de réponses des États entraîné de véritables mesures correctives ou des réformes nécessaires de la législation et des pratiques. Davantage de preuves des efforts entrepris afin de résoudre les problèmes sont indispensables pour apporter de réelles améliorations à la protection de la liberté des médias dans l'espace du Conseil de l'Europe.

- ▶ L'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Fédération de Russie, l'Italie et la Turquie n'ont répondu à aucune alerte en 2018.
- ▶ Certains États membres ont pris des mesures importantes pour répondre de manière efficace en créant des mécanismes nationaux de réponse aux alertes. La France a mis en place un groupe de travail interministériel chargé de coordonner les réponses, composé de représentants de la Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe et des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Culture. Le ministère de la Politique de l'information de l'Ukraine a également mis en place un système de coordination des réponses aux alertes et plusieurs autres pays ont annoncé leur intention de suivre. Ces changements constituent une étape importante vers plus de transparence et responsabilité dans le traitement des alertes de la Plateforme.

- ▶ Les problèmes ou les cas soulevés par plusieurs alertes ont été correctement résolus, y compris des cas individuels en Belgique, Bulgarie, France, Géorgie, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Pologne, Serbie, Slovénie, Espagne, Turquie et Ukraine.
- ▶ Des mesures constructives ont été adoptées dans plusieurs États membres pour renforcer les systèmes de protection destinée aux journalistes menacés. À la suite de plusieurs attaques choquantes contre des journalistes qui traitent de la criminalité et des organes de presse aux Pays-Bas, par exemple, le ministère public, les autorités de police et les médias ont conclu un accord visant à instaurer des mesures préventives et coordonner les réponses aux cas de violence.
- ▶ Les partenaires de la Plateforme apprécient chaque réponse rapide et constructive des États membres aux alertes et acclament les mesures prises par certains États membres pour prendre de nouvelles dispositions organisationnelles afin de garantir des réponses adéquates.



Sujets sélectionnés

Impunité

■ Un tournant a été pris en 2016, lorsque les gouvernements des 47 États membres du Conseil de l'Europe ont déclaré, dans la Recommandation [CM/Rec\(2016\)4](#) du Comité des Ministres³⁷, que l'ampleur et la gravité des attaques, des menaces et du harcèlement commis partout en Europe contre les journalistes et d'autres acteurs des médias, était « inacceptable ». Ils ont souligné que, vu les effets néfastes sur le fonctionnement de la société démocratique, des mesures ambitieuses étaient nécessaires pour renforcer les défenses et éliminer l'impunité. Selon les mots des Ministres, les abus et les crimes commis contre les professionnels des médias, qui en pratique sont commis par des acteurs tant étatiques que non étatiques, « ne rencontrent souvent pas d'efforts suffisants de la part des autorités publiques pour traduire en justice les auteurs de crimes à l'encontre des journalistes, ce qui engendre une culture de l'impunité et peut alimenter d'autres menaces et violences, et affaiblir la confiance des citoyens dans l'État de droit. » Pour autant la situation ne s'est toujours pas améliorée.

37. Recommandation [CM/Rec\(2016\)4](#) sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias, 13 avril 2016.

■ Le terme d'impunité désigne l'incapacité des autorités publiques à identifier, poursuivre et punir tous ceux, y compris les assaillants et les instigateurs, coupables de crimes violents contre des journalistes. L'impunité constitue une infraction pernicieuse et une trahison de la confiance de la part d'agents publics. Elle conduit à soupçonner l'approbation ou la tolérance publique d'actes illicites et sape la confiance du public dans le maintien de l'État de droit par les autorités. Plusieurs arrêts de la CEDH ont établi³⁸ que les États doivent satisfaire à l'« obligation positive » de conduire des enquêtes efficaces à la suite du meurtre d'un journaliste ou de sa disparition.

En 2018, il y a eu 17 cas individuels d'impunité après le meurtre de journalistes.

■ En 2018, la Plateforme a reçu 26 alertes d'impunité, dont 17 cas individuels d'impunité après le meurtre de journalistes. Parmi ces meurtres, deux ont été commis en Azerbaïdjan, un au Monténégro, six en Fédération de Russie, un en Serbie, deux en Turquie et cinq en Ukraine. En outre, une alerte d'impunité distincte³⁹ concernant la Serbie, publiée en août 2018, identifie 14 cas supplémentaires d'assassinats, d'enlèvements et de disparitions de journalistes serbes et albanais entre 1988 et 2005, qui demeurent non résolus et appellent la réouverture d'enquêtes indépendantes par les autorités publiques compétentes.

■ Le nombre total de meurtres et de disparitions de journalistes non résolus dans l'espace du Conseil de l'Europe est assurément supérieur, mais la Plateforme n'enregistre que ceux qui ont été signalés par les organisations partenaires depuis 2015. Les 17 cas individuels non résolus remontent à des meurtres commis il y a entre trois et 24 ans. Dans la plupart des cas, aucun progrès n'apparaît vers une justice à l'égard des familles des victimes. Le cas le plus ancien est celui de Dada Vujasinović⁴⁰, une journaliste serbe abattue à Belgrade en 1994. En 2018, les organisations partenaires ont enregistré un nouveau cas d'impunité lié à l'assassinat de Naji Jerf⁴¹, un journaliste et réalisateur syrien abattu par des assaillants inconnus à Gaziantep, dans le sud-est de la Turquie en 2015. Il avait réalisé des documentaires sur les violations des droits de l'homme perpétrées par le gouvernement syrien et le groupe Daesh.

38. *Emin Huseynov c. Azerbaïdjan*, 59135/09, 7 août 2015, par. 70 et s.

39. Alerte de la Plateforme: «[Impunité pour une série de meurtres, enlèvements et disparitions de journalistes serbes et albanais entre 1998-2005](#)», publiée 10 août 2018.

40. Alerte de la Plateforme: «[Impunité dans le dossier du meurtre de Dada Vujasinovic](#)», publiée le 28 avril 2015, réponse du 11 avril 2018.

41. Alerte de la Plateforme: «[Meurtre du journaliste syrien Naji Jerf en Turquie](#)», publiée le 30 décembre 2015.

■ Les grands arrêts de la CEDH donnent un aperçu des modes de comportement des autorités judiciaires et de police caractéristiques d'une « culture » ou d'un « climat » d'impunité⁴². Dans l'affaire *Gongadze c. Ukraine*⁴³, la Cour a estimé que les autorités ukrainiennes auraient dû être conscientes de la condition vulnérable du journaliste Georgiy Gongadze, qui traitait de sujets politiquement sensibles et avait été assassiné en 2000 hors de Kyiv ; elle a jugé que l'Ukraine avait violé l'article 2 (droit à la vie) de la Convention européenne des droits de l'homme pour avoir manqué à conduire une enquête effective ; dans l'affaire *Dink c. Turquie*⁴⁴, la Cour a constaté des comportements similaires de la part des autorités de police turques après le meurtre en 2007 du célèbre rédacteur en chef arméno-turc Hrant Dink ; et dans un arrêt de juillet 2018, la CEDH a conclu⁴⁵ que la Fédération de Russie « avait manqué de prendre les mesures d'enquête propres à retrouver la ou les personnes qui avaient commandité l'assassinat » de la journaliste d'enquête Anna Politkovskaya.

Un climat d'impunité commence à s'implanter dans certaines parties d'Europe.

■ En 2018, trois nouvelles alertes⁴⁶ concernant l'impunité après des attaques graves contre des journalistes ont été signalées, et cinq alertes précédemment publiées par la Plateforme sous « attaques physiques » ont été classées dans la catégorie « impunité » en raison du manque de progrès dans les enquêtes après que deux années ou plus se soient écoulées depuis les faits. Parmi les affaires d'agressions violentes non résolues figurent celles de l'éditeur du site web Marjan Stamenkovski⁴⁷, blessé à la tête après avoir été agressé en 2015 par un gang dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », et du journaliste d'enquête serbe Ivan Ninić⁴⁸, violemment battu en 2015. D'autres

42. Fiche thématique de la Plateforme : « [Impunity against perpetrators of physical attack against journalists](#) », juin 2018.

43. *Gongadze c. Ukraine*, 34056/02, 8 novembre 2005, par. 175 et s.

44. *Dink c. Turquie*, 2668/07, 6102/08, 30079/08, 7072/09 and 7124/09, 14 septembre 2010, par. 82 et s.

45. *Mazepa et autres c. Russie*, 15086/07, 17 juillet 2018, par. 69 et s.

46. Alerte de la Plateforme : « [Impunité pour une série de meurtres, enlèvements et disparitions de journalistes serbes et albanais entre 1998-2005](#) », publiée le 10 août 2018 ; alerte de la Plateforme : « [Impunité pour le meurtre de Dusko Jovanovic](#) », publiée le 28 mai 2018 ; alerte de la Plateforme : « [Impunité pour les policiers qui avaient agressé des journalistes](#) », publiée le 19 mars 2018.

47. Alerte de la Plateforme : « [Le journaliste en ligne Marjan Stamenkovski violemment battu avec des barres de fer à Skopje](#) », publiée le 7 septembre 2015, réponse du 12 novembre 2015.

48. Alerte de la Plateforme : « [Le journaliste d'investigation serbe Ivan Ninić victime d'une attaque brutale](#) », publiée le 7 septembre 2015, réponse du 12 novembre 2015.

affaires d'impunité sur la Plateforme concernent le manquement des autorités à poursuivre des policiers accusés d'avoir infligé des violences injustifiées à des journalistes lors de manifestations publiques en Arménie en 2014⁴⁹ et le cas non résolu du journaliste grec Demitrios Perros⁵⁰, grièvement blessé par agression alors qu'il couvrait une manifestation publique à Athènes en 2016.

■ Les organisations partenaires s'inquiètent vivement du climat d'impunité qui commence à s'implanter dans certaines parties d'Europe, comme en témoigne le piètre bilan de certains États membres du Conseil de l'Europe en matière de poursuite et de sanction des crimes violents et des crimes graves commis contre des journalistes. Les organisations partenaires sont particulièrement alarmées par l'absence de progrès substantiels dans l'identification et la poursuite des instigateurs ou des cerveaux d'assassinats récents et présumés de journalistes dans l'espace du Conseil de l'Europe, y compris ceux, en 2018, de Jamal Khashoggi en Turquie⁵¹, et de Ján Kuciak et sa fiancée Martina Kušnírová en Slovaquie⁵²; en 2017, de Daphne Caruana Galizia à Malte⁵³; et en 2016, de Pavel Sheremet en Ukraine⁵⁴. Les organisations partenaires ont également exprimé leurs doutes à propos de la qualité des enquêtes sur le meurtre de Viktoria Marinova en 2018 en Bulgarie⁵⁵ et sur le décès du journaliste russe Maksim Borodin en 2018 en Fédération de Russie⁵⁶, que la police a qualifié de suicide sans avoir exploité l'ensemble des preuves disponibles. La conclusion rapide d'enquêtes et de poursuites transparentes et efficaces conduisant à la punition de tous les coupables, ainsi que d'autres meurtres non résolus de journalistes, est essentiel pour rétablir la confiance du public dans l'engagement des États à protéger la sécurité des journalistes et l'État de droit.

49. Alerte de la Plateforme : « [Défaut d'enquête efficace dans un cas de violence policière et d'obstruction du travail de journalistes](#) », publiée le 19 mai 2015.

50. Alerte de la Plateforme : « [Un journaliste grec attaqué brutalement durant une manifestation](#) », publiée le 9 février 2016, réponse du 2 mai 2016.

51. Alerte de la Plateforme : « [Un journaliste saoudien disparaît lors d'une visite au consulat saoudien en Turquie](#) », publiée le 5 octobre 2018.

52. Alerte de la Plateforme : « [Un journaliste slovaque d'investigation tué à son domicile](#) », publiée le 26 février 2018, réponses des 27 février, 12 mars et 1^{er} octobre 2018.

53. Alerte de la Plateforme : « [La journaliste d'investigation Daphne Caruana Galizia tuée dans l'explosion d'une voiture piégée](#) », publiée le 17 octobre 2017, réponse du 17 octobre 2017.

54. Alerte de la Plateforme : « [Le journaliste Pavel Sheremet tué dans l'explosion d'un véhicule](#) », publiée le 20 juillet 2016, réponse du 14 février 2017.

55. Alerte de la Plateforme : « [La journaliste bulgare Viktora Marinova tuée](#) », publiée le 7 octobre 2018, réponse du 25 octobre 2018.

56. Alerte de la Plateforme : « [Un journaliste russe décède dans des circonstances suspectes](#) », publiée le 24 avril 2018.

Turquie

■ Au 31 décembre 2018, il y avait 92 alertes actives sur la [Turquie](#), dont 110 cas de journalistes en détention⁵⁷. Quatorze nouvelles alertes ont été signalées à la Plateforme en 2018 et la Turquie n'a répondu à aucune de ces alertes.

■ En 2018, les journalistes en Turquie ont continué à être confrontés à une répression extraordinaire. Malgré la levée officielle de l'état d'urgence en juillet 2018, la Turquie reste le plus grand geôlier de journalistes au monde, et a été classée parmi les moins performants au monde en matière de liberté d'expression et de liberté des médias⁵⁸.

En Turquie, plus de 200 journalistes ont été arrêtés ou détenus en raison de leurs publications.

■ Depuis la tentative de coup d'État de juillet 2016 et pendant l'état d'urgence instauré par la suite, plus de 200 journalistes ont été arrêtés ou détenus pour leurs publications⁵⁹. Les arrestations de journalistes et de professionnels des médias se sont poursuivies au cours de 2018, en particulier dans le sud-est du pays.

■ La majorité des journalistes arrêtés sont confrontés à des accusations d'appartenance à divers groupes qualifiés par le gouvernement turc d'organisations terroristes, y compris le mouvement dit FETÖ ou le PKK, ou de propagande en faveur de tels groupes. L'interprétation extensive du concept de propagande terroriste, y compris dans les affaires impliquant des journalistes qui n'ont révélé aucune incitation à la violence, a été dénoncée à plusieurs reprises, notamment par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe⁶⁰.

57. Le comptage officiel des journalistes arrêtés varie d'une organisation à l'autre, en fonction notamment de l'inclusion ou non des détentions préventives et de la définition et de l'inscription sur la liste des autres professionnels des médias. Par exemple, l'Institut international de la presse (IPI) compte [161 journalistes](#) détenus en Turquie, alors que la Fédération européenne des journalistes (FEJ) répertorie [159 journalistes](#). Le nombre exact de journalistes détenus en Turquie demeurant en constante évolution, des retards peuvent également se produire dans l'enregistrement des affaires par la Plateforme.

58. En 2018, Reporters sans frontières (RSF) a classé la Turquie au [157^e rang](#) sur 180 pays au Classement mondial de la liberté de la presse ; en janvier 2018, Freedom House a classé la Turquie au [154^e rang](#) de son Index de la liberté de la presse et a qualifié le pays de « non libre » pour la première fois ; les statistiques conservées par le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) montrent que la Turquie est le plus grand prisonnier de journalistes au monde.

59. Cela inclut les journalistes libérés par la suite ; voir Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, « [Report on the impact of the state of emergency on human rights in Turkey, including an update on the South-East](#) », Genève : HCDH, mars 2018, par. 90 ; Expression interrupted ! « [At least 162 journalists in prison in Turkey](#) », 2019 ; Institut international de la presse, « [Press Freedom in Turkey : current situation](#) », 2019.

60. Observations en qualité de tierce partie en vertu de l'article 36, paragraphe 3, de la Convention européenne des droits de l'homme, [Doc. CommDH\(2017\)29](#), 10 octobre 2017.

■ Le recours à l'isolement cellulaire prolongé à l'encontre de journalistes détenus pose un autre problème, des journalistes tels que Deniz Yücel⁶¹ et Nedim Türfent⁶² ayant passé des mois seuls, un traitement qui selon la jurisprudence de la CEDH⁶³ équivaut à la torture. Des preuves obtenues sous la torture ont également été jugées recevables par des juges dans des procès dirigés contre des journalistes⁶⁴.

■ En 2018, des condamnations à de longues peines de prison ont été prononcées dans les premiers grands procès d'assises engagés en application de l'état d'urgence contre des journalistes pour des accusations liées au terrorisme : *Cumhuriyet*⁶⁵ ; Ahmet et Mehmet Altan⁶⁶ ; Nazlı Ilıcak⁶⁷ ; et *Zaman*⁶⁸. Ces affaires sont caractérisées par des violations graves des droits des journalistes à la liberté, an procès équitable et à la liberté d'expression. Ces procès illustrent l'effondrement quasi total de l'État de droit en Turquie et appellent des préoccupations majeures concernant le rôle du pouvoir judiciaire, son indépendance et ses relations avec le ministère public ; l'accès insuffisant à un avocat pendant la détention provisoire et le procès ; l'accès insuffisant au dossier pénal avant le procès et le manque d'éléments propres à justifier le maintien provisoire de la détention et des poursuites. Les verdicts ont suscité un tollé général⁶⁹.

61. Alerte de la Plateforme : « Deniz Yücel, correspondant de «Die Welt» en Turquie, détenu », publié le 24 février 2017.

62. Alerte de la Plateforme : « Le journaliste Nedim Türfent condamné à une peine d'emprisonnement pour avoir interrogé des membres d'une organisation illégale », publiée le 15 juin 2016.

63. Voir par ex. *Ilaşcu et Autres c. Moldova et Russie* (GC), 48797/99, 8 juillet 2004, par. 434 et s. ; *Ramirez Sanchez c. France* (GC), 59450/00, 4 juillet 2006, par. 125 et s.

64. Özgün Özçer, « Testimony under Torture Deemed Admissible in the Türfent Case », Platform 24 for Independent Journalism, 20 février 2018.

65. Alerte de la Plateforme : « Turquie : arrestation d'au moins 12 employés du journal *Cumhuriyet* », publiée le 31 octobre 2016.

66. Alerte de la Plateforme : « Ahmet Altan et Mehmet Altan détenus pour les propos tenus à la télévision », publiée le 13 septembre 2016.

67. Alerte de la Plateforme : « Arrestation de journalistes dans le contexte de la vague de répression massive suite au coup d'État manqué en Turquie », publiée le 27 juillet 2016.

68. Alerte de la Plateforme : « Le groupe de presse *Zaman* saisi par les autorités », publiée le 9 mars 2016.

69. Voir par ex. sur le verdict *Albans et Ilıcak*, le rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté d'opinion et d'expression, David Kaye, et le représentant de l'OSCE sur la liberté des médias, Harlem Désir, ont publié une déclaration commune, déclarant que « la décision de justice... menace de manière critique le journalisme et les restes de la liberté d'expression et de la liberté des médias en Turquie » ; dans les affaires *Cumhuriyet*, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, dans son *allocution lors de la 1315^e réunion des Délégués des Ministres (2 mai 2018) relatif à la Turquie*, se déclarant « profondément préoccupé par l'effet dissuasif de telles lourdes condamnations pénales sur la liberté d'expression et de liberté des médias en Turquie. Surtout si la seule preuve utilisée pour établir ces crimes graves réside dans leurs activités journalistiques » ; concernant les arrêts *Zaman*, Harlem Désir a déclaré que « les accusations graves n'ont jamais été prouvées au cours de l'enquête » et ont exhorté la Turquie à libérer les journalistes.



■ En janvier 2018, la Cour constitutionnelle turque a décidé⁷⁰ que la détention des journalistes Mehmet Altan et Şahin Alpay avait porté atteinte à leurs droits fondamentaux et que les deux journalistes devraient être libérés. Malgré la décision, les juridictions pénales⁷¹ ont rejeté la demande de libération des journalistes. Par la suite, Şahin Alpay a pu sortir de détention provisoire après qu'une deuxième décision de la Cour constitutionnelle⁷² ait conclu que le défaut d'exécution de la précédente décision avait porté atteinte à ses droits, mais les juridictions pénales ont refusé de libérer Mehmet Altan.

■ En vertu de l'article 153 de la Constitution turque, toutes les décisions de la Cour constitutionnelle entrent immédiatement en vigueur et sont exécutoires pour les organes législatifs, exécutifs et judiciaires, y compris pour l'administration et ses agents. La décision des juridictions inférieures semble avoir été le fruit de pressions politiques, ce qui constituerait une ingérence dans son indépendance et indiquerait une violation grave de l'État de droit⁷³.

■ En mars 2018, la CEDH a annoncé des arrêts sur les requêtes introduites au nom de Mehmet Altan⁷⁴ et de Şahin Alpay⁷⁵. La Cour a conclu à la violation des articles 5 paragraphe 1^{er} (droit à la liberté et à la sûreté) et 10 (liberté d'expression) de la Convention européenne des droits de l'homme. Alpay avait déjà été libéré sous condition le 16 mars. Mehmet Altan est resté en détention jusqu'au 27 juin. Tous deux ont été libérés sous condition, placés en résidence

70. Şahin Alpay, 2016/16092, 11 janvier 2018.

71. 13^e Cour d'assises d'Istanbul, 11 janvier 2018.

72. Şahin Alpay (2), 2018/3007, 15 mars 2018.

73. PEN International, «[Turkey: Implement Constitutional Court Decision to Free Journalists](#)», 12 janvier 2018.

74. Mehmet Hasan Altan c. Turquie, 13237/17, 20 mars 2018.

75. Şahin Alpay c. Turquie, 16538/17, 20 mars 2018.

surveillée et interdits de déplacement. Les verdicts dans huit autres affaires impliquant des journalistes en Turquie, auxquelles la CEDH a donné priorité, sont toujours pendants.

Les assassinats de journalistes mettent en lumière les menaces croissantes à l'État de droit dans l'UE

■ Les meurtres de Daphne Caruana Galizia à Malte en 2017⁷⁶ et de Ján Kuciak et sa fiancée en Slovaquie en 2018⁷⁷ ont considérablement sensibilisé le public et les autorités dans l'UE à la double crise de la sécurité des journalistes et de l'impunité qui a pris racine au sein du bloc ainsi que dans d'autres parties de l'espace du Conseil de l'Europe.

Dans le cas de Caruana Galizia, il n'y a pas d'éléments crédibles indiquant que les autorités recherchent activement les organisateurs et les commanditaires du meurtre.

■ Caruana Galizia a été tuée dans l'explosion d'une voiture piégée près de son domicile à Bidnija, à Malte, le 16 octobre 2017. Trois suspects ont été arrêtés le 4 décembre 2017. Cependant, il n'y a pas d'éléments crédibles indiquant que les autorités recherchent activement les organisateurs et les commanditaires du meurtre. Cette tâche appelle un examen approfondi et impartial des pistes indiquées par les publications de la journaliste sur les crimes financiers et autres infractions à haut niveau, impliquant souvent des personnalités de la vie politique et des affaires.

Le journaliste d'enquête slovaque Ján Kuciak et sa fiancée, Martina Kušnírová, ont succombé à leurs blessures par balle dans leur maison à Veľká Mača.

■ Le 25 février 2018, le journaliste d'enquête slovaque Ján Kuciak et sa fiancée, Martina Kušnírová, ont été retrouvés morts après avoir été blessés par balle au domicile de Kuciak à Veľká Mača, à 50 kilomètres de Bratislava. Au moment de sa mort, Kuciak réunissait des informations sur d'éventuels détournements de fonds de l'UE et des soupçons de fraude fiscale en lien avec la construction d'un complexe d'appartements de luxe à Bratislava.

76. Alerte de la Plateforme : « [La journaliste d'investigation Daphne Caruana Galizia tuée dans l'explosion d'une voiture piégée](#) », publiée le 17 octobre 2017, réponse du 17 octobre 2017.

77. Alerte de la Plateforme : « [Un journaliste slovaque d'investigation tué à son domicile](#) », publiée le 26 février 2018, réponse des 27 février, 12 mars et 1 octobre 2018.

■ En juillet 2018, le procureur général du pays a reconnu que des « erreurs » coûteuses mais non spécifiées avaient nui au début de l'enquête sur les meurtres. Le 28 septembre, la police slovaque a arrêté trois individus. Quatre personnes ont ensuite été accusées du meurtre du couple. Peu après, des journalistes locaux ont déclaré à des membres du Parlement européen en visite que la confiance dans l'enquête était de retour. À l'heure actuelle, toutefois, les individus qui ont organisé et financé l'attaque ne sont ni identifiés, ni poursuivis.

■ L'UE et ses États membres doivent honorer leurs engagements publics à protéger la liberté des médias et la sécurité des journalistes, surtout en ce qui concerne des journalistes tels que Kuciak et Caruana Galizia, qui ont amplement relaté des allégations d'infractions financières qui engagent directement les intérêts et/ou compétences de l'UE, y compris le trafic de la citoyenneté de l'UE, le détournement de subventions agricoles ainsi que la fraude transfrontalière et le blanchiment d'argent. La Plateforme se félicite de l'action importante engagée par le Groupe de contrôle sur l'État de droit du Parlement européen et le Rapporteur spécial de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Malte, Pieter Omtzigt⁷⁸ afin de renforcer l'observation internationale de ces affaires en Slovaquie et à Malte.

Italie

■ L'Italie figure parmi les pays qui comptent le plus grand nombre d'alertes publiées par la Plateforme en 2018. Treize alertes ont porté sur l'Italie, soit le même nombre que la Fédération de Russie.

■ Ces données illustrent à quel point la liberté de la presse s'est détériorée en Italie en 2018 : le nombre de violations en Italie signalées à la Plateforme a plus que triplé par rapport à 2017.

L'Italie est l'État membre de l'UE qui compte le plus grand nombre de menaces actives sur la Plateforme.

■ L'Italie est également l'État membre de l'UE qui compte le plus grand nombre de menaces actives sur la Plateforme, soit 19 au total. Depuis juin 2017, les autorités italiennes n'ont répondu à aucune alerte publiée par la Plateforme.

■ La violence croissante à l'encontre des journalistes en Italie est particulièrement préoccupante. La mafia et le crime organisé demeurent parmi les

78. Voir par ex. Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire, « L'assassinat de Daphne Caruana Galizia et l'État de droit, à Malte et ailleurs : veiller à ce que toute la vérité soit faite », note introductive de M. Pieter Omtzigt, rapporteur, [Doc. AS/Jur\(2018\)30](#), 20 juin 2018.

menaces aux journalistes les plus lourdes. En 2018, la Plateforme a répertorié trois cas de journalistes menacés de mort⁷⁹, et elle comprend plusieurs alertes actives concernant des agressions et des violences à l'encontre de journalistes. Vingt et un journalistes italiens menacés par la mafia vivent sous protection policière permanente. En outre, nombre de journalistes ont été intimidés et agressés par des membres de groupes néo-fascistes⁸⁰.

■ La plupart des alertes enregistrées en 2018 ont été signalées après l'investiture officielle du nouveau gouvernement de coalition le 1^{er} juin. Les deux vice-premiers ministres du gouvernement, Luigi Di Maio et Matteo Salvini, tiennent régulièrement dans les médias sociaux un discours particulièrement hostile aux médias et aux journalistes.

■ Entre autres, le vice-Premier ministre Salvini a menacé de supprimer la protection policière dont bénéficie le journaliste d'enquête Roberto Saviano⁸¹, en dépit des menaces connues que des organisations criminelles font peser sur sa vie. Le vice-Premier ministre Di Maio a insulté des journalistes et lancé une politique de suppression des subventions publiques à la presse⁸².

■ Selon la Fédération italienne des syndicats de journalistes, les professionnels des médias sont désormais confrontés à une nouvelle menace dans le pays : un risque permanent de violence alimenté par la rhétorique hostile des membres du gouvernement et des partis de la coalition au pouvoir.

Fédération de Russie

■ Les treize alertes de 2018 relatives aux menaces à la liberté des médias en [Fédération de Russie](#) indiquent que les journalistes et blogueurs indépendants sont confrontés à des pressions physiques, juridiques et financières importantes, ainsi qu'à des violations de leurs droits fondamentaux, souvent teintées d'impunité. Les autorités ont systématiquement manqué à prendre des mesures correctives pour prévenir la violence à l'égard de journalistes,

79. Alerte de la Plateforme : « [La journaliste Marilù Mastrogiovanni menacée de mort](#) », publiée le 23 juillet 2018 ; Alerte de la Plateforme : « [Un journaliste italien menacé de mort](#) », publiée le 11 octobre 2018 ; Alerte de la Plateforme : « [Un journaliste d'investigation reçoit des menaces de mort, une tentative d'incendie criminel vise son domicile](#) », publiée le 16 novembre 2018.

80. Alerte de la Plateforme : « [Menaces néo-fascistes à l'encontre du journaliste Paolo Berizzi](#) », publiée le 2 novembre 2018.

81. Alerte de la Plateforme : « [Le journaliste Roberto Saviano assigné en justice par le ministre de l'Intérieur Matteo Salvini](#) », publiée le 24 juillet 2018.

82. Alerte de la Plateforme : « [Le vice-premier ministre Di Maio et l'ancien député Battista insultent des journalistes](#) », publiée le 12 novembre 2018 ; alerte de la Plateforme : « [Le ministre Di Maio menace de réduire le financement public indirect de la presse](#) », publiée le 18 septembre 2018.

y compris les meurtres, les agressions physiques et les menaces, créant ainsi un climat d'impunité propice à de nouvelles attaques. Les alertes illustrent également la progression du contrôle des flux d'information exercé par les autorités russes, qui restreint considérablement les droits à la liberté d'expression, d'opinion et d'information.

■ Le 15 avril 2018, Maksim Borodin⁸³, correspondant d'enquête du site d'information indépendant *Novy Den*, est mort après être tombé du balcon de son appartement situé au cinquième étage. Ses reportages sur la corruption locale, les prisons et l'implication de sous-traitants militaires privés russes en Syrie avaient attiré l'attention du pays au cours des semaines précédant son décès. Le 17 avril, *Novaya Gazeta* a cité Polina Rumyantseva, rédactrice en chef de *Novy Den*, qui affirmait avoir été contactée par Borodin trois jours avant sa mort et informée de ce qu'il avait constaté une surveillance des locaux du site et de sa personne⁸⁴. Rumyantseva avait encouragé Borodin à signaler ces faits à la police, mais selon elle, les autorités n'ont jamais été contactées. En dépit de ces preuves circonstanciées, les autorités russes ont déclaré que le décès de Borodin résultait d'un suicide.

Les projets de loi adoptés en 2018 fournissent aux autorités russes des outils supplémentaires pour restreindre l'accès à l'information, étendre la surveillance et censurer du contenu.

■ Les projets de loi et de règlement adoptés en 2018 fournissent aux autorités russes des outils supplémentaires pour restreindre l'accès à l'information, étendre la surveillance et censurer du contenu. Les tentatives de blocage de l'application *Telegram*⁸⁵ effectuées en avril 2018 par l'autorité de surveillance ont provoqué de larges restrictions arbitraires de la liberté d'expression et de l'accès à l'information, y compris le blocage massif de sites web. Particulièrement inquiétant, l'adoption par le Parlement russe d'une loi⁸⁶ visant à étendre le statut d'« agent étranger » aux médias, aux journalistes et aux autres rédacteurs qui publient des informations en ligne et qui reçoivent des actifs financiers ou autres en provenance de l'étranger, ce qui provoque un effet dissuasif supplémentaire sur la liberté d'expression et l'accès à l'information.

83. Alerte de la Plateforme : « [Un journaliste russe décède dans des circonstances suspectes](#) », publiée le 24 avril 2018.

84. Izolda Drobina and Pavel Gutionov, « [A light beyond the balcony railing](#) », *Novaya Gazeta*, 17 April 2018.

85. Alerte de la Plateforme : « [Russie : le blocage de Telegram entraîne le blocage temporaire de sites d'information](#) », publiée le 29 avril 2018.

86. Alerte de la Plateforme : « [Le comité de la Douma approuve une loi qualifiant les journalistes en tant qu'agents étrangers](#) », publiée le 4 juillet 2018.

■ La Constitution de la Fédération de Russie consacre les droits à la liberté d'expression et à la vie privée et interdit la censure. En qualité d'État partie à la Convention européenne des droits de l'homme, la Fédération de Russie est également tenue de respecter, protéger et réaliser le droit à la liberté d'expression. Les partenaires de la Plateforme appellent les autorités russes à abroger ou à modifier les lois qui entravent la liberté d'expression, à prévenir et à protéger les journalistes, les professionnels des médias, les défenseurs et militants des droits de l'homme, et de mettre fin à l'impunité consécutive à de tels crimes.

Hongrie

■ Les trois alertes concernant la [Hongrie](#) signalées en 2018 illustrent la capture progressive du paysage médiatique par les autorités et son impact sur la liberté des médias.

Le gouvernement exerce un contrôle de fait sur la plupart des médias du pays.

■ Résultat de la profonde transformation du paysage médiatique opérée par le Premier ministre Viktor Orbán depuis son arrivée au pouvoir en 1990, le gouvernement hongrois contrôle la plupart des médias du pays. Les quelques diffuseurs indépendants qui subsistent se heurtent à de nombreux obstacles, notamment le manque de revenus publicitaires, un environnement réglementaire restrictif et des campagnes publiques visant à discréditer les journalistes indépendants. En 2018, le journaliste d'enquête réputé András Dezső⁸⁷ a dû être condamné à une peine de trois ans de prison pour utilisation frauduleuse d'informations personnelles sensibles, dans une affaire que les groupes de défense des droits considèrent comme liée à ses reportages indépendants. Il a été libéré avec un blâme en novembre. Pendant ce temps, le porte-parole du gouvernement hongrois, Zoltán Kovács, a continué à attaquer verbalement Lili Bayer⁸⁸, une correspondante de *Politico*, sur les réseaux sociaux et par des contributions publiées en ligne.

■ La structure et la production des médias d'information étatiques et publics en Hongrie sont fortement centralisées et favorables au gouvernement. La couverture médiatique des élections législatives du 8 avril s'est avérée hautement polarisée et n'a pas permis un débat critique. La campagne a été

87. Alerte de la Plateforme : « [Poursuites pénales engagées à l'encontre du journaliste d'investigation hongrois András Dezső](#) », publiée le 31 octobre 2018.

88. Alerte de la Plateforme : « [La journaliste Lili Bayer verbalement attaquée par le porte-parole du gouvernement](#) », publiée le 3 octobre 2017.



marquée « par une confusion généralisée des ressources de l'État et du parti au pouvoir, érodant les possibilités des opposants à concourir sur un pied d'égalité »⁸⁹. En novembre 2018, les propriétaires de la plupart des médias pro-gouvernementaux hongrois ont annoncé qu'ils « faisaient don » de leurs entreprises à une fondation, créant ainsi un vaste conglomerat de presse de droite, dirigé par un proche allié du Premier ministre Orbán⁹⁰. Le manque de transparence dans la création de la fondation et le fait que les conditions de l'apport d'actifs aient été exemptées de contrôle extérieur et ne puissent même pas être contestées par l'Autorité de la concurrence hongroise ont exacerbé les préoccupations concernant le pluralisme des médias dans le pays. Deux stations de radio privées ont été menacées de fermeture après que le Conseil des médias ait refusé de prolonger leur licence de radiodiffusion, au milieu d'allégations de discrimination à l'encontre de chaînes critiques du parti au pouvoir, le Fidesz⁹¹.

■ Les partenaires de la Plateforme appellent les autorités hongroises à respecter, protéger et promouvoir la liberté de la presse et à réviser les lois et les pratiques du pays, afin de créer un environnement dans lequel les médias peuvent fonctionner sans subir d'influence et d'ingérence excessives de la part du gouvernement.

89. Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, « [Hungary, Parliamentary Elections, 8 April 2018: Statement of Preliminary Findings and Conclusions](#) », 9 avril 2018.

90. Alerte de la Plateforme : « [Un nouveau conglomerat de médias pro-gouvernementaux menace le pluralisme des médias](#) », publiée le 29 novembre 2018.

91. Alerte de la Plateforme : « [Le Conseil des médias refuse de renouveler les licences de diffusion de deux stations radio](#) », publiée le 22 novembre 2018.

Journalistes freelance

■ Les médias du monde entier s'appuient de plus en plus sur des journalistes freelance, des fixateurs, des photographes et des vidéastes pour leurs reportages et leur couverture. Mais dans la mesure où la plupart des journalistes freelance travaillent sans le soutien, la formation et les moyens dont disposent leurs collègues employés, ils sont particulièrement vulnérables à la répression, aux abus et aux traitements arbitraires, y compris le harcèlement judiciaire.

Les menaces et obstructions graves qui affectent les journalistes freelance comportent des agressions physiques par des groupes d'extrême droite et des campagnes virulentes de diffamation.

■ Les poursuites pénales, les interdictions de voyager, les campagnes de diffamation et le refus d'accréditation de presse comptent parmi les formes de harcèlement auxquelles les journalistes indépendants sont confrontés dans tout l'espace du Conseil de l'Europe. Les menaces et les obstructions graves affectant les journalistes freelance qui sont répertoriées par les alertes de la Plateforme de 2018 incluent des agressions physiques par des groupes d'extrême droite et des campagnes virulentes de diffamation en ligne.

■ Le 18 novembre 2018, deux journalistes freelance ukrainiens et un canadien ont été violemment agressés à Kyiv par des groupes de droite participant à un contre-rassemblement organisé pendant la Journée du souvenir transgenre⁹². Selon la police, une enquête aurait été ouverte sur l'agression du journaliste freelance canadien, Michael Colborne. Toutefois, les autorités semblaient moins disposées à enquêter sur l'agression des journalistes freelance ukrainiens. Margareta Bondari, une journaliste freelance travaillant pour le magazine *Spilka*, a été agressée par trois hommes alors qu'elle quittait le site, et a été blessée par du gaz poivré. Après l'incident, elle a été apostrophée en ligne par Yevgen Karas, le chef du groupe d'extrême droite S14. Bogdan Aminov, un journaliste freelance travaillant avec la chaîne *Newsone TV*, a également été agressé et a déclaré que sa plainte officielle à la police n'avait pas été suivie d'effet.

■ En 2019, la Plateforme introduira des améliorations dans son système de gestion des alertes afin de permettre aux organisations partenaires de mieux suivre, enregistrer et partager des informations concernant les menaces graves à la sécurité et aux droits des journalistes freelance. Les États membres sont exhortés à prendre toutes les mesures appropriées pour protéger les droits des journalistes freelance afin de prévenir la discrimination et le traitement injuste.

92. Alerte de la Plateforme : « [Des journalistes attaqués par des radicaux d'extrême droite](#) », publiée le 30 novembre 2018.

Le service public attaqué partout en Europe

■ En 2018, plusieurs pays considérés auparavant comme des « lieux sûrs » pour les médias de service public (MSP), sont devenus des lieux de menaces sérieuses à leur encontre. Trois moyens ont principalement été utilisés pour affaiblir l'indépendance des MSP dans l'espace du Conseil de l'Europe : la restriction des ressources, la limitation de la mission du média et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements.

Trois moyens ont principalement été utilisés pour affaiblir l'indépendance des MSP dans l'espace du Conseil de l'Europe : la restriction des ressources, la limitation de la mission du média et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements.

■ Un cas flagrant d'atteinte par la restriction des ressources s'est produit en Ukraine⁹³, où le nouveau radiodiffuseur public national, UA:PBC, est entré en service en 2017. Le 23 novembre, le Parlement a voté un budget qui allouait à UA:PBC un montant de 1,005 milliard de hryvni ukrainiens (UAH) pour 2019, un montant représentant seulement 57 % celui garanti par la loi et dès lors en infraction aux obligations légales pour la deuxième année consécutive. Ce montant a été réduit davantage à 805 millions d'UAH après apurement des dettes. La coupe budgétaire a obligé UA:PBC à réduire la portée de sa couverture dans certaines régions du pays et à désactiver la transmission analogique. La question de l'insuffisance des ressources financières allouées aux MSP est également illustrée par des alertes concernant la Roumanie⁹⁴ et la Bosnie-Herzégovine⁹⁵.

■ En ce qui concerne la limitation des mandats de MSP, le cas le plus inquiétant en 2018 s'est produit au Danemark⁹⁶, où la coalition de centre-droit au pouvoir, dont la capacité à légiférer dépend du soutien d'un parti populiste d'extrême droite, a imposé un nouvel accord de service à DR, le MSP national. Le nouvel accord restreint le mandat de la MSP à plusieurs égards et prévoit

93. Alerte de la Plateforme : « [Un plan gouvernemental vise à réduire fortement le financement de la radiodiffusion de service public](#) », publiée le 20 septembre 2017.

94. Alerte de la Plateforme : « [L'indépendance de la radiotélévision publique roumaine TVR menacée](#) », publiée le 15 mars 2016, réponse du 5 août 2016 ; alerte de la Plateforme : « [La Roumanie envisage de supprimer les redevances pour l'audiovisuel public](#) », publiée le 21 octobre 2016.

95. Alerte de la Plateforme : « [Menace de fermeture pour la Radio-Télévision publique](#) », publiée le 18 avril 2017 ; alerte de la Plateforme : « [Le directeur et la direction de RTV USK licenciés sans motif apparent](#) », publiée le 23 juillet 2018.

96. Alerte de la Plateforme : « [Un plan gouvernemental vise à réduire fortement le financement de la radiodiffusion de service public](#) », publiée le 20 septembre 2017.



des coûts supplémentaires. Entre autres, DR devra limiter considérablement sa présence dans l'espace numérique, céder ses programmes aux concurrents (contre rétribution) en vue de leur utilisation en ligne, et réduire les investissements dans les droits sportifs. Une autre décision a consisté à abolir la redevance audiovisuelle et à la remplacer par une subvention directe à la charge du budget de l'État, ce qui expose le MSP à ce que les décisions de financement soient motivées par des considérations politiques, ainsi que la réduction de près de 25 % de ses fonds d'ici trois ans. En septembre 2018, DR a annoncé la fermeture de trois chaînes de radio et de trois chaînes de télévision ainsi que le licenciement d'environ 400 personnes. DR devra réduire son budget d'environ 100 millions d'euros au cours des cinq prochaines années.

■ Réduire l'indépendance par des modifications de la loi ou des règlements est le moyen le plus courant d'intervenir sur les MSP, en particulier lorsque les gouvernements souhaitent remplacer les dirigeants nommés par leurs prédécesseurs.

■ En Lituanie⁹⁷, une enquête a été ouverte par le Parlement sur le détournement allégué du financement public par le radiodiffuseur national. En parallèle, des modifications ont été apportées au système de nomination de son conseil de direction, qui semblent manquer de garanties contre l'influence politique⁹⁸. Des problèmes similaires, mais de moindre ampleur, se sont également produits cette année dans certaines démocraties bien établies, telles

97. Alerte de la Plateforme: «[Menaces à l'indépendance de la chaîne lituanienne LRT](#)», publiée le 14 novembre 2018, réponse du 8 janvier 2019.

98. Union européenne de radio-télévision, «[L'UER préoccupée par les propositions de modifications juridiques dans la gouvernance de la LRT](#)», 17 octobre 2018.

que le Luxembourg⁹⁹, où le directeur général du seul MSP du pays (Radio 100.7) a démissionné avant la fin de son mandat. Des représentants syndicaux ont affirmé que le geste avait été provoqué par l'intervention du gouvernement et par des dysfonctionnements dans le système actuel de réglementation et de surveillance, qui permettaient l'exercice de pressions excessives sur le directeur général et les journalistes de la radio afin d'obtenir un traitement privilégié de l'information.

■ La citation dans ce rapport du Danemark, du Luxembourg et de la Suisse¹⁰⁰ – trois pays de tradition démocratique ancienne – constitue un indice supplémentaire que la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias subissent quasiment partout des pressions croissantes.

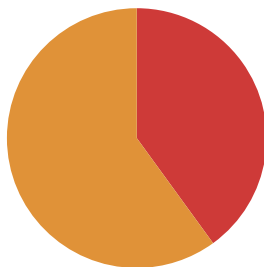
99. Union européenne de radio-télévision, « [Débat en cours au Luxembourg sur la gouvernance de la radio de service public](#) », lettre à M. Xavier Bettel, Premier ministre, 13 octobre 2018.

100. En janvier 2018, des groupes de la société civile en Suisse proches du Parti populaire suisse d'extrême droite ont lancé un référendum national visant à supprimer le financement public de la SSR, le radiodiffuseur public du pays. Cependant, en mars, les citoyens suisses ont voté massivement (71,6 %) pour le maintien de la redevance audiovisuelle et de la SSR.

Ventilation statistique

En 2018, 140 alertes concernant 32 États membres du Conseil de l'Europe ont été signalées à la Plateforme, confirmant la conclusion de l'année précédente relative à la distribution géographique considérable des menaces à la liberté des médias.

Alertes 2018 par niveau

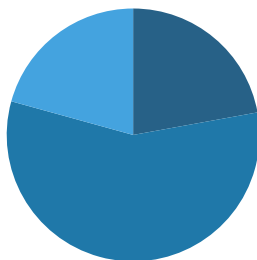


■ Niveau 1 (56 alertes, 40%) ■ Niveau 2 (84 alertes, 60%)

Niveau

■ Sur 140 alertes, 56 (40 %) relèvent du niveau 1, qui répertorie les violations les plus graves.

Alertes 2018 par source de la menace

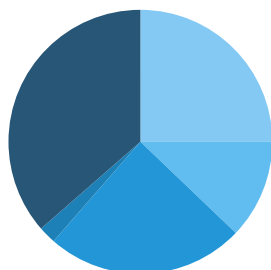


■ Inconnue (31 alertes, 22%) ■ Étatique (80 alertes, 57%)
■ Non-étatique (29 alertes, 21%)

Source de la menace

■ La menace émane de l'État dans 80 alertes (57 %). Parmi les menaces résiduelles, 29 (21 %) proviennent d'acteurs non-étatiques, et 31 (22 %) de sources inconnues.

Alertes 2018 par catégorie

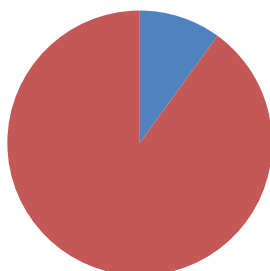


- Atteintes à la sécurité et l'intégrité physique de journalistes (35 alertes, 25%)
- Détenue et emprisonnement de journalistes (17 alertes, 12 %)
- Harcèlement et intimidation de journalistes (34 alertes, 24%)
- Impunité (3 alertes, 2%)

Catégorie

■ Sur les 140 alertes, 35 (25 %) relèvent de la catégorie des atteintes à la sécurité et à l'intégrité physique des journalistes, 17 (12 %) de la détention et de l'emprisonnement, 34 (24 %) du harcèlement et de l'intimidation, trois (2 %) de l'impunité, et 51 (37 %) des actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias.

Alertes 2018 par statut

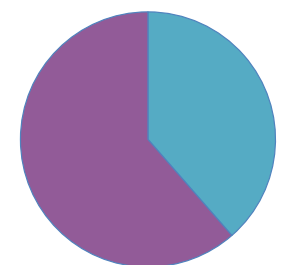


- Résolue (14 alertes, 10 %)
- Active (126 alertes, 90 %)

Statut

■ 14 alertes (10 %) sur les 140 signalées en 2018 ont été closes. En outre, six alertes de 2015, 15 alertes de 2016 et 21 de 2017 ont été closes, portant à 55 le nombre total d'alertes closes en 2018.

Alertes 2018 avec réponse de l'État



■ Sans réponse de l'État (86 alerts, 61%)
■ Avec réponse de l'État (54 alerts, 39%)

Réponses des États

■ 54 alertes (39 %) sur les 140 signalées en 2018 ont entraîné une réponse de l'État. En outre, le Secrétariat a reçu 17 réponses concernant des menaces à la liberté des médias signalées en 2017, 8 concernant des menaces signalées en 2016 et 9 concernant des menaces signalées en 2015, portant le nombre de réponses reçues en 2018 à 72.

■ Le taux de réponse des États a augmenté en 2018 par rapport à l'année précédente (+ 12 %), ce qui peut s'expliquer en partie par la récente mise en place de mécanismes de réponse dans certains États membres. Néanmoins, le taux de réponse pour 2018 reste faible par rapport au taux de réponse constaté la première année de la Plateforme, lorsque 68 % des alertes entraînaient une réponse des autorités nationales. Ce chiffre est tombé à 33 % en 2016 et à 26 % en 2017.

■ En 2018, dix États membres¹⁰¹ ont fourni un taux de réponse supérieur à 70 %. Cela contraste nettement avec la situation dans les pays qui n'ont à ce jour fourni aucune réponse aux alertes portées à leur attention¹⁰².

101. Albanie, Belgique, France, Grèce, Monténégro, « l'ex-république yougoslave de Macédoine », Royaume-Uni, Ukraine.

102. Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Italie, Fédération de Russie, Turquie.

Ce rapport est le fruit de l'évaluation annuelle des menaces à la liberté des médias observées en 2018 dans les États membres du Conseil de l'Europe, menée par les organisations partenaires de la Plateforme pour la sécurité des journalistes.

La Plateforme a été créée en 2015 par le Conseil de l'Europe, en coopération avec des ONG internationales réputées, actives dans le domaine de la liberté d'expression et des associations de journalistes, afin de faciliter la collecte et la diffusion d'informations relatives aux menaces sérieuses à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes dans les États membres du Conseil de l'Europe. La Plateforme permet au Conseil de l'Europe d'être alerté en temps et en heure et de manière systématique de ces menaces et de prendre des mesures coordonnées et rapides lorsque cela s'avère nécessaire. Elle a pour objectifs d'améliorer la protection des journalistes, de mieux répondre aux menaces et la violence s'exerçant à l'encontre des professionnels des médias et de renforcer la capacité de réaction au sein du Conseil de l'Europe.

Visitez le site de la Plateforme :
www.coe.int/fom

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int